



CABINET– Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 27 février 2018

INVITATION PRESSE

DEBUT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES SPECIALES

Les commissions administratives spéciales débuteront leurs travaux sur les listes électorales ce jeudi 1^{er} mars.

- A cette occasion, M. Laurent Cabrera, secrétaire général du haut-commissariat vous convie à une conférence de presse, qui se tiendra **à 14 heures ce mercredi 28 février, à la résidence du haut-commissaire.**

Pour rappel, les commissions administratives spéciales (CAS) sont en charge de la révision de la liste électorale spéciale provinciale (LESP) et de la révision de la liste électorale spéciale de consultation (LESC, aussi appelée liste référendaire).

Ces commissions sont présidées par un magistrat désigné par le premier président de la Cour de cassation. Les autres membres des CAS sont : un délégué de l'administration désigné par le haut-commissaire de la République ; le maire de la commune ou son représentant ; deux électeurs de la commune désignés par le haut-commissaire de la République, après avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les observateurs de l'ONU participent à ces CAS en tant qu'experts qualifiés et indépendants mais n'ont pas de voix délibérative.

Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr